



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 13 février 2023, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge arrière du bâtiment agricole accessoire de 0,5 mètre au lieu de 8 mètres.

- ✓ **Adresse :** 298, chemin des Sucrieries

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Fait à Montmagny, ce 26^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate